



Association **CHALEUR BOIS QUALITE +**



Une solution pour s'engager vers la qualité



Etaux – 25 novembre 2025



Un réseau de
techniciens
national

160
entreprises

Association

CHALEUR BOIS QUALITE +

Association nationale de producteurs
et distributeurs de bois énergie créée
en 2015

Prend la suite de la démarche qualité
créée en 2001 en 07-26

3 OBJECTIFS

01

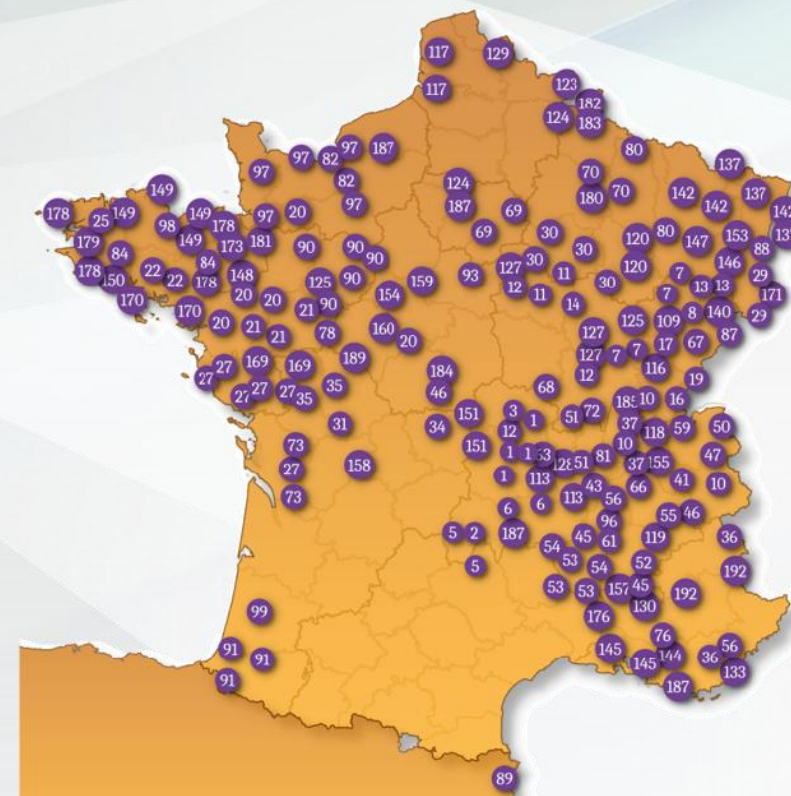
Accompagner
techniquement
les entreprises
adhérentes

02

Participer au
développement
de la filière
Bois Énergie

03

Gérer des
certifications
collectives
pour les
adhérents



Les gisements

Pour tous vos gisements d'approvisionnement

BOIS FORESTIER

DÉCHETS VERTS

BOIS EMBALLAGE

BOIS B

BOIS BOCAGER ET PAYSAGER

CONNEXES DE SCIERIE

PLAQUETTE BOIS ÉNERGIE

PAILLAGE HORTICOLE

PAILLAGE AIRE DE JEU

GRANULÉ

BOIS BÛCHE

ALLUME-FEUX

BÛCHE DENSIFIÉE

Un seul cahier des charges opérationnel de gestion de la qualité

Pour la fabrication de tous vos produits



En
2025

3 000 000 T
BOIS
DÉCHIQUETÉ

160
ENTREPRISES

115
ENTREPRISES
PEFC

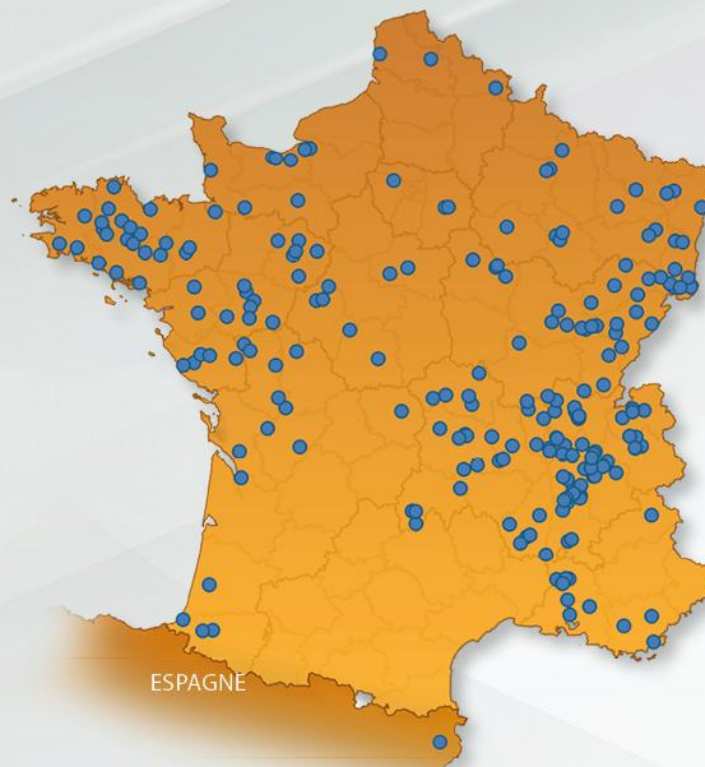
100 000 T
GRANULÉ

> 1 000
EMPLOIS

250 000 m³
BOIS
CHAUFFAGE

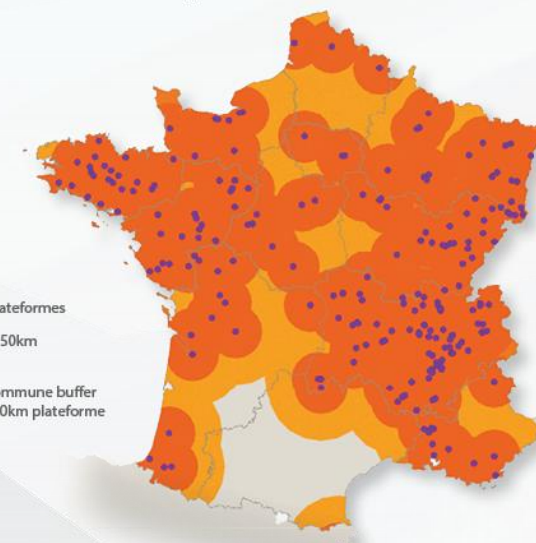
100
ENTREPRISES
RED III

250 sites de
productions stockage



Notre
réseau
national

87% du territoire
desservi à moins de
100 km d'un site de
production.



Un environnement réglementé et exigeant

- Une entreprise de bois énergie (quelque soit sa taille) est entourée de **différentes réglementations** qui impactent plus ou moins son activité
- Le développement du bois énergie s'accompagne d'une **attente forte des utilisateurs** et « parties prenantes » (financeurs, autres maillons de la filière,...)



Il faut en faire toujours plus

- Les entreprises du bois énergie ne sont pas en capacité de **déployer les outils ou de s'informer** des évolutions réglementaires



**Accompagner
techniquement
les entreprises**

CBQ+ est impliqué au niveau national auprès du CIBE et ADEME

- Objectifs : **faire remonter** les problématiques des entreprises
- **Participation aux actions filières nationales** (CBQ+ est Coprésident de la commission Appro du CIBE)
 - Norme des combustibles
 - SSD déchets bois/ verts
 - ICPE plateforme
 - PEFC Bocage
 - RED II
- **Actions techniques** auprès de l'ADEME National
- **Représentation des fournisseurs de bois énergie** auprès des Ministères (via CIBE)



Ces travaux vont au-delà de l'appui
personnalisé aux adhérents
Mais permettent aux entreprises de
se développer

- CBQ+ a défini un cahier des charges **créé par les entreprises et évolutif permettant d'assurer une cohérence nationale et locale sur la qualité des entreprises adhérentes**. (CBQ+ ne peut pas être uniquement un outil, mais doit apporter des garanties)
- Ce cahier des charges permet :
 - de s'assurer du **respect de différentes réglementations** en vigueur
 - de mettre en place une **méthodologie commune** pour le contrôle de la qualité des combustibles
 - De mettre en place une **traçabilité des flux de bois**

Qui fait quoi ?

- CBQ+ **accompagne l'entreprise** sur les méthodes pour respecter les engagements
- CBQ+ **fourni les outils** pour assurer le suivi si besoin
- CBQ+ **rédige l'ensemble des documents**
- **L'entreprise se charge de faire les tâches quotidiennes** (traçabilité, suivi qualité et matière, ...)

Ce qui importe ce n'est pas le moyen, mais le résultat !

Quelle reconnaissance ?

Le cahier des charges est conforme aux exigences de 3 certifications



- **Plus qu'une** certification produit (ex : EN+, DIN+, NF...)
- Certification de management reconnue **internationalement**
- **Une seule certification** pour l'ensemble des combustibles
- **CBQ+ définit son niveau d'exigence** pour les combustibles et paillages bois et peut **le faire évoluer**

Pour **CBQ+**, un fournisseur bois énergie ou de paillage de qualité doit :

- Respecter les **exigences légales et réglementaires**
- Garantir constamment un **produit et un service conformes aux exigences** de ses clients = suivi production et qualité produit
- Recueillir et accroître la **satisfaction de ses clients** = suivi service client
- Minimiser les risques de rupture de l'approvisionnement de ses clients en mettant en place des **actions préventives** au sein de ses activités = suivi ressources humaines et matériel

**Ces 4 points définissent ce que l'on appelle un
« système de management de la qualité »**





- **PEFC :**

Certification de **gestion durable des forêts et du bocage**

Exigée par les pouvoirs publics pour les **subventions des investissements** (chaufferies, équipements entreprises...)

1 périmètre complet

- **bois forestier et bocager** doivent être obligatoirement intégrés

2 référentiels à respecter

**Référentiel de bonnes pratiques
d'exploitation pour toute entreprise qui
achète du bois sur pied**



Garantie que les entreprises exploitent
correctement l'ensemble des parcelles
exploitées qu'elles soient PEFC ou non



1 contrôle à minima tous les 5 ans par les
techniciens de PEFC

**Référentiel de « chaîne de contrôle »
(= traçabilité) pour toutes les entreprises
qui vendent des produits bois**



Garantie que les entreprises disposent d'une
traçabilité des approvisionnements en bois
Garantie que l'entreprise ne vend pas plus de
bois certifiés PEFC que de bois acheté PEFC



1 contrôle annuel par CBQ+
+ 1 contrôle aléatoire par QUALISUD tous les
5 ans

Certifications optionnelles au sein de CBQ+ car compatibles avec peu de procédures supplémentaires :

- **SSD :**

- ✓ Certification de **Sortie de Statut de Déchet bois emballage**,
- ✓ Obligatoire pour faire un combustible à partir des emballages bois

Code déchets si professionnel : 15 01 03
Code déchets si déchetterie : 20 01 38

Gisements autorisés – Bois A

Palettes bois

Palettes bois consignées¹
CHEP (bleue), LOGIPAL (marron), LPR (rouge)

Palettes bois avec plots agglomérés²

Cagette

Caisserie

Touret

Palette avec plots métalliques

Caisserie renforcée

A prendre avec précaution
Présence de corps métalliques

Autorisés sous condition

Palette pré-broyée ou affinée Code déchets : 19 12 07

Présence d'une attestation de conformité à chaque camion obligatoire

Excepté pour le « grappiné » qui est considéré comme non broyé

1 : les palettes consignées sont peintes via un colorant alimentaire ne contenant ni métaux lourds ni produits halogénés
2 : les dés de palettes en panneaux ou particules sont composés de colles qui ne contiennent ni d'éléments halogénés ni de métaux lourds

gisements autorisés (SSD)

Gisements interdits – Bois B

Codes déchets : 17 02 01 – 03 01 04 – 20 01 38 – 19 12 07

Palette moulée, en carton, en panneau

Panneaux bois
Bois de classe B

Sciages et bois de construction récupérés hors d'une scierie
(risque de produits de traitements contenant des métaux lourds et halogénés)

Broyat livré sans attestation de conformité

Traverse de chemin de fer
Bois de classe C

Pourquoi et pour qui ?

La durabilité des bioénergies au sens de la directive européenne RED II concerne les filières du biométhane, de l'électricité, de la chaleur et du froid à partir de biomasse.

Ces nouvelles exigences nécessiteront la mise en place d'une traçabilité dédiée pour démontrer que les critères de durabilité de la biomasse, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique, sont respectés.

Autrement dit : Produire de l'énergie renouvelable à base de biomasse c'est bien, mais à condition que la ressource utilisée soit « durable » et ne proviennent pas de trop loin « émissions des GES »

Qui ?

Les installations de chauffage et électricité à base de bois doivent se certifier.

Puissance > 7,5MW

Ex : cogénération, gros réseau de chaleur,...

Installation soumise aux ETS*

Quelque soit la puissance.

En Ardèche : Réseau de chaleur AUBENAS

Aux alentours : Gardanne, Pierrelatte, Valence, Aix, Tarascon, Brignols

Quels critères ?



Durabilité de l'approvisionnement Pour les biomasses « Bois Forestier » et « Agricole »



Réduction des émissions de GES

Qui dépend du type de ressources utilisées et de leurs distances de provenance

Uniquement pour les installations récentes >2021

Quels répercussions pour les fournisseurs de bois énergie ?

La Directive REDII impose aux fournisseurs d'installations d'électricité ou de chauffage soumises à la REDII de garantir 3 notions :



Transparence sur le type de matière livrée

BOIS FORESTIER


Plaquette forestière


Bois bord de route

RÉSIDUS


Plaquette de scierie


Bois bocager & alignement

DÉCHETS BOIS


Déchets bois d'emballage


Bois B



Durabilité de l'approvisionnement « Bois Forestier »

Parcelles forestières coupées conformément aux réglementations forestières et environnementales en vigueur



Transparence sur la provenance (localisation) de la matière 1^{ère}

Géolocalisation des parcelles exploitées

Se faire certifier RED par un organisme privé -> Surcoût

Ensemble des fournisseurs de bois énergies certifiées

- Certification de l'ensemble des entreprises via SURE
- Mise en place d'une traçabilité précise au sein de chaque entreprise
- Vérification des coupes de bois par Geoportail
- Fourniture mensuellement de preuves de Durabilité aux installations
- Contrôle Annuel par CONTROL UNION

Etat	Date chargement	N°Lettre voiture	Transporteur	Infos transporteur	Broyage	Provenance	Destination	Produit livré	Tonnage	H% Client	Plateforme
Sortie	5-sept.-25			SOUFFLEUR		LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOURASSEAU MICKAËL/L'ABSIE	PLAQUETTE FORESTIERE	6,74	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	5-sept.-25	211382				LA ROCHE-CLERMAULT/PLUME	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	PIQUETS	31,33	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	5-sept.-25	211382				LA ROCHE-CLERMAULT/PLUME	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BILLONS/POTEAUX	17,33	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Sortie	8-sept.-25		TRANS BDP/PATR SUR PLACE			LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	MARCHAL FRANÇOISE/MERVENT	PLAQUETTE FORESTIERE	6,00	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	8-sept.-25	160974	FONTAN			SAULGÉ/LEJEUNE	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS DE CHAUFFAGE	36,67	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Sortie	8-sept.-25		DÉPART	FOND MOUVANT		VASLES	SAS ENERGY BIOMASS SOURCING/LE MANS	PLAQUETTE FORESTIERE	27,28	0,00%	VASLES
Entrée	8-sept.-25		TPTS DUPUIS			LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY/MARTEAU JF	VASLES	BOIS ENERGIE	162,76	0,00%	VASLES
Entrée	8-sept.-25	760408	TRANS-LIVENNE			CHAUNAY/FREITAS	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS ENERGIE	36,00	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	8-sept.-25	0567041	GT649LC/ALEXANDRE			THÉNEZAY/DE TALHOUEY ROY	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS DE CHAUFFAGE	33,33	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	8-sept.-25	211386				VERNOUX-EN-GÂTINE/BNE	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS DE CHAUFFAGE	49,33	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	8-sept.-25	211384	FONTAN/CLÉMENT			FENIOUX/BNE	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS ENERGIE	38,67	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Sortie	9-sept.-25		DÉPART	FOND MOUVANT		VASLES	SAS ENERGY BIOMASS SOURCING/LE MANS	PLAQUETTE FORESTIERE	25,94	0,00%	VASLES
Sortie	9-sept.-25		FONTAN	SOUFFLEUR		LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	SAS SARGAM/CERSAY	PLAQUETTE FORESTIERE	6,90	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Entrée	9-sept.-25					VASLES/TURQUOIS MATTHIEU	VASLES	BOIS ENERGIE	91,98	0,00%	VASLES
Entrée	9-sept.-25		TPTS DUPUIS			LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY/MARTEAU JF	VASLES	BOIS ENERGIE	44,72	0,00%	VASLES
Entrée	9-sept.-25	211388	FONTAN/CLÉMENT			VERNOUX-EN-GÂTINE/BNE	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	BOIS DE CHAUFFAGE	46,67	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Sortie	9-sept.-25		TRANS BDP/PATR FOND MOUVANT			LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE/NUÉIL-LES-A	PLAQUETTE FORESTIERE	21,52	0,00%	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY
Sortie	9-sept.-25			FOND MOUVANT		VASLES	SAS ENERGY BIOMASS SOURCING/LE MANS	PLAQUETTE FORESTIERE	28,08	0,00%	VASLES



SURE-EU/PL-002/Z90661001

By means of an audit on 06.12.2024 documented in a report

Control Union Poland Sp. z o.o.
SURE-EU-Cert-PL-002
Aleja Wojska Polskiego 45, 65-764 Zielona Góra, Poland

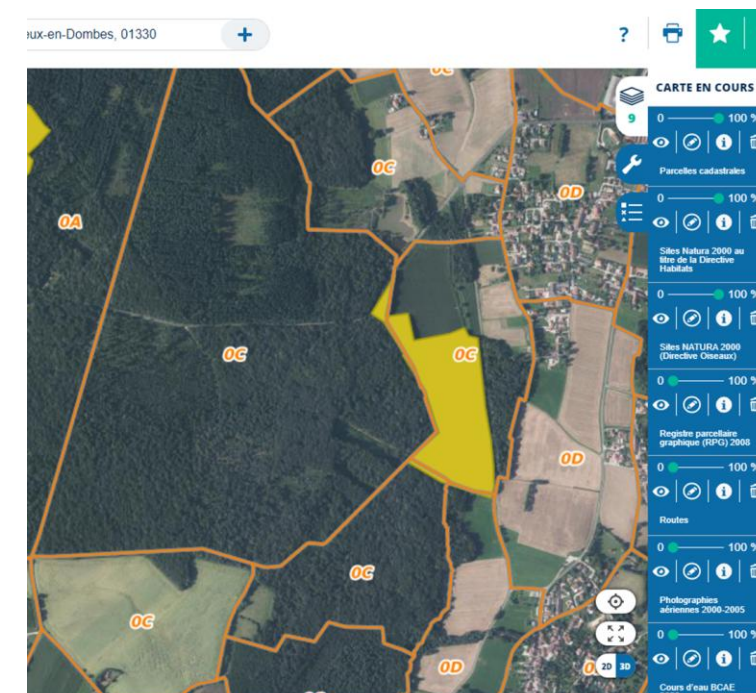
confirms to

CHASTAN BOIS ENERGIE
SURE ID: 06473
Quartier Les Crozes, 26220 Montjoux, France
Geo-coordinates latitude: 44.5026197; longitude: 5.0934440

the compliance with the requirements of the certification system



for demonstrating compliance with the sustainability criteria under Directive (EU) 2018/2001 of the European Parliament and the Council based on SURE Scheme documentation valid at time of the audit.



Notre accompagnement



Suivi et services CBQ+

- Accompagnement des entreprises par un **réseau d'animateurs locaux formés**
- Chaque entreprise est **accompagnée et suivie individuellement**
- La mise en place se fait sur **une saison de chauffe**
- Elle est **contrôlée annuellement** par CBQ+ avec une **vérification sur sites** du bon respect des procédures
- L'ensemble du **groupe est contrôlé collectivement** et annuellement par l'AFNOR et QualiSud
- **Services CBQ+ :** suivi des **AO**, des **indices** de prix, lettre d'info hebdomadaire pour **veille** technique, juridique et AO de la semaine, ...

Mise en place de chaufferies bois = mise en relation avec les Animateurs Bois énergie

- CBQ+ est en **relation avec l'Animation Bois énergie locale** qui assure un **accompagnement neutre et objectif pour la mise en place de chaufferie bois** (notes d'opportunité, dossiers de subvention, expertises chaufferie, ...)

Nos contacts

01



**BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
NORMANDIE CENTRE-VAL-DE-LOIRE**
Nathalie BRAC DE LA PERRIERE
Nathalie.brac@cbqplus.fr
07.43.15.72.01

02



ILE DE FRANCE / HAUTS DE FRANCE
Valéry BREEMEERSCH
valery.breemeersch@fibois-idf.fr
06.28.02.15.17

03



GRAND EST
Elise BALDENBERGER
elise.baldenberger@fibois-grandest.com
07 52 03 36 47

04



BOURGOGNE / FRANCHE COMTE
Iris PETER
ipeter@fibois-bfc.fr
07 79 55 54 89

05



NOUVELLE-AQUITAINE
Sébastien PINAUD
sebastien.pinaud@crer.info
06.85.78.64.97
Christophe BIGEREL
christophe.bigerel@crer.info
06.87.76.50.55

06



AUVERGNE / RHÔNE-ALPES
Annick FABBI
contact@energies15.fr
06.87.11.60.63
Matthieu PETIT
contact@cbqplus.fr
06.83.30.20.89
Elsa BARON
e.baron@fibois-aura.org
06.74.55.45.52

07



PACA
Pascaline BRIEN
pascaline.brien@communesforestieres.org
07.57.51.13.28

CONTACT NATIONAL
Matthieu PETIT – Coordinateur
06.83.30.20.89
contact@cbqplus.fr

